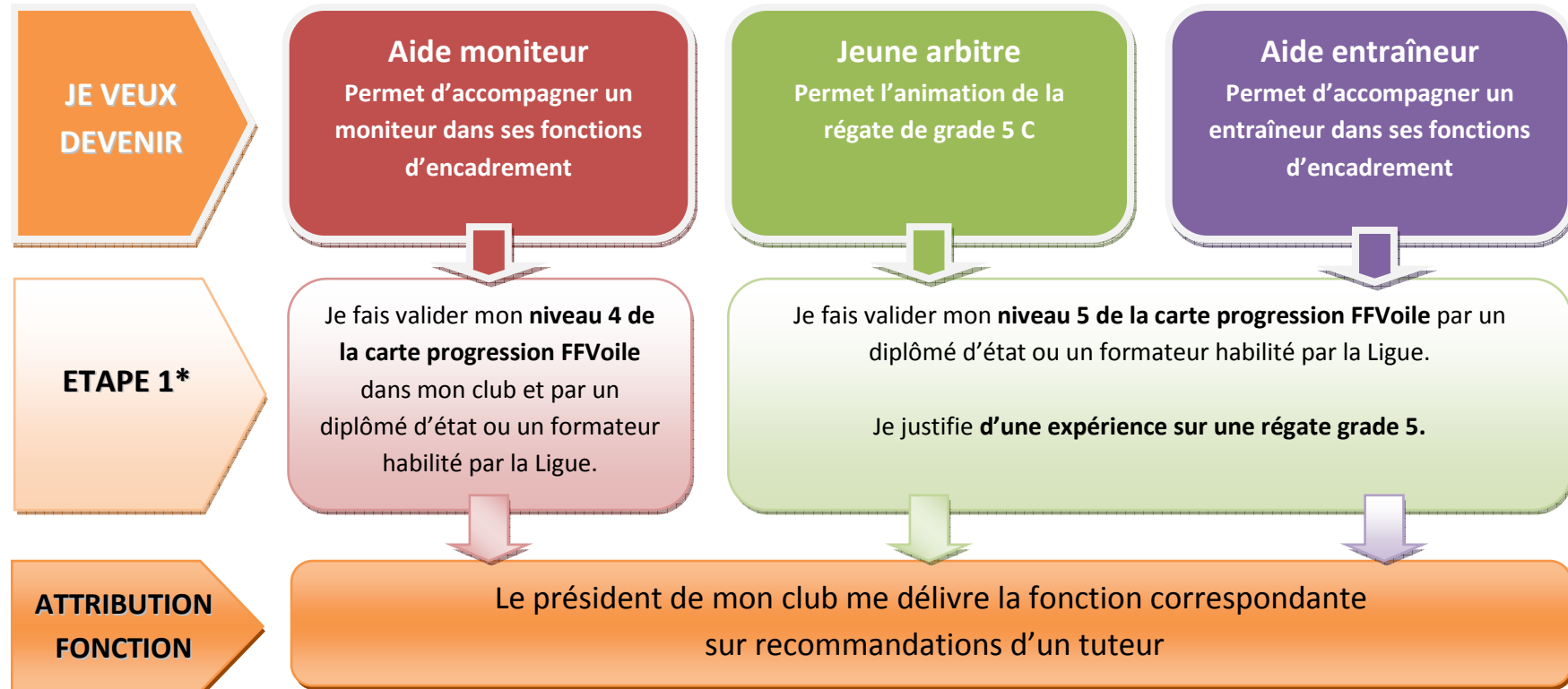


Fonctions d'encadrement sportif - Voile Bourgogne

Ces fonctions sont accessibles à tout âge. Elles sont délivrées par le **président du club** sous recommandation d'un tuteur et permettent d'obtenir une reconnaissance pour l'investissement fourni personnellement au sein de son club.

Des formations peuvent être organisées en interne dans les clubs à tout moment. Elles doivent permettre la validation du niveau technique 4 ou 5 de la carte progression FFVoile, nécessaire à l'obtention des fonctions.



*Livret de certification des niveaux et expériences.

A retirer dans votre club.